L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 28 FEVRIER.

FRANCE.

Nous avons reçu hier des journaux de France jusqu'au 9 février. Nous y puisons les nouvelles suivantes:

Paris, 9 fév., 1¼ h. après-midi.

Résultat de l'élection d'hier, dans la Haute-Saône, moins sept communes:

M. Charles Harisson, avocat à la Cour de cassation, membre du Conseil général de la Seine, candidat républicain, 36,661 voix.

M. Marmier, 28,486 voix.

— Résultat de l'élection du Pas-de-Calais, moins une vingtaine de communes:

M. Sens, candidat bonapartiste, 69,562 voix.

M. Brasme, républicain, 66,823 voix.

Le *Journal officiel* publie encore aujourd'hui une longue liste de nominations de maires et d'adjoints. La municipalité de Bordeaux est reconstituée comme suit:

Maire: M. le vicomte de Pelleport-Burete.

Adjoints: MM. Lespinasse, Sourget, Alauze, Berniard, Schroder, Duban, Dubos.

Marseille, 3 février.

Après une conférence à la préfecture qui vient de finir, M. Rabatau a accepté les fonctions de maire de Marseille; les adjoints seront MM. Charles Gros, Guis, Hornbostel et Tourniaire.

Bordeaux, 7 février.

Le nouveau maire, M. Pelleport, et ses adjoints, ont fait, aujourd'hui, leur visite officielle au préfet. Celui-ci les a reçus en grand uniforme, entouré de son conseil de préfecture.

— Ce n'est pas cinq maires, comme l'a dit par erreur le télégraphe, mais cinquante et un qui ont été pris, dans la Gironde, en dehors des Conseils municipaux.

Lyon, 7 février.

La commission municipale a voté, hier soir, un million de francs, pour subvenir aux frais de construction du théâtre des Célestins.

Les plans du nouvel édifice sont approuvés. Les travaux commenceront immédiatement.

Saint-Etienne, 8 février.

Un violent incendie a éclaté, cette nuit, à l'Hôtel-de-Ville.

On est maître du feu.

— Des résultats définitifs des élections en Alsace-Lorraine publiés par la *Gazette de Strasbourg*, il résulte que les candidats français ont obtenu 191,782 voix et les candidats allemands et autres 49,000 voix seulement.

On lit dans *la Patrie*:

"M. Hunebelle, nommé maire de Versailles en remplacement de M. Rameau, ainsi que les deux adjoints, ont refusé ce matin le poste qui leur était offert. Le conseil municipal de Versailles s'est réuni hier officieusement; la séance a été des plus agitées; c'est à la suite de cette réunion que les démissions ont été envoyées. Dans la matinée d'aujourd'hui, M. le préfet de Versailles a eu une entrevue avec M. le maréchal de Mac-Mahon. Plusieurs noms ont été mis en avant pour faire partie d'une commission municipale.

Dans *la Patrie*, la session que le conseil municipal actuel de Paris doit tenir à compter du 10 février, sera la dernière, l'incident récemment provoqué par la proposition de M. Métivier aurait décidé le gouvernement à rétablir la commission municipale. Une proposition dans ce sens serait faite très prochainement.

Parmi les députés républicains qui sont maires et auxquels il va être donné des successeurs, on cite M. Faye, député de Lot-et-Garonne et maire de Marmande, et M. Lenoël, député de la Manche et maire d'une commune de ce département. On annonce également la révocation du nouveau député de l'Aude, M. Bonnel, maire de Narbonne, qui serait remplacé par M. Vié-Anduze.

— Le voyage du Président de la République en Normandie et en Bretagne est décidé en principe, dit le *Moniteur*.

Les préfets de ces régions viennent d'être officieusement prévenus que M. le maréchal de Mac-Mahon visitera prochainement les principaux ports du littoral.

— Le ministère de l'intérieur a adressé au *Gaulois* et à la *République française* la communication suivante:

"Le *Gaulois* rapporte, d'après un journal anglais, une conversation de M. le duc de Broglie avec un correspondant de ce journal.

"La mémoire de ce correspondant l'a, sans doute involontairement, mal servi, car le récit de ce court entretien n'est exact sur aucun point."

— La note suivante est publiée par la *Presse*:

"Nous apprenons d'une source absolument certaine que les rapports de la Prusse avec la France sont ce qu'ils doivent être et ne peuvent donner lieu à aucune inquiétude."

— D'autre part, on lit dans la *Patrie*:

"Certains correspondants de journaux étrangers continuent d'affirmer que les relations de l'Allemagne et de la France se ressentent fâcheusement des dernières élections d'Alsace-Lorraine; rien n'est moins exact.

Dans le même ordre d'idées, nous sommes en mesure d'affirmer que M. le commandeur Nigra saisit toutes les occasions pour déclarer que jamais peut-être les relations entre la France et l'Italie n'ont été plus cordiales.

—La *Presse*, qui semble avoir le monopole des communications officieuses, répond en ces termes à une question du *XIXe Siècle*, au sujet de la différence des deux versions du discours présidentiel:

"Le *XIXe Siècle* nous demande ce que nous pensons des modifications introduites dans le texte du discours du maréchal de Mac-Mahon.

"Nous persistons à y voir et nous ne pouvons y voir que l'affirmation du septennat dans *l'état de choses existant*, c'est-à-dire avec le titre de République.

"Le septennat, répétons-le, n'est pas la République définitive, mais il n'est pas non plus monarchique. Il est une trêve des partis, un effacement de tous durant sept années consacrées uniquement à la réorganisation de la France.

"Il ne peut être que cela, et, autant que notre confrère, nous déplorons les subtilités qui tendraient à lui donner un autre caractère."

—On lit encore dans la *Presse*:

"Il paraît que MM. Gambetta et Challemel Lacour maintiennent définitivement leur interprétation. L'article qu'a publié ce matin la *République française* avait fait pressentir cette attitude, quoique les sommations qui sont adressées par ce journal à M. de Broglie soient en ce moment sans objet.

"M. le vice-président du conseil, en effet, ne dira rien à la tribune; *rien de plus ni rien de moins* que ce qu'a dit au tribunal de commerce M. le maréchal Mac-Mahon."

— La police prussienne vient d'interdire, à Metz, la vente sur la voie publique de tous les journaux de Paris.

— On lit dans la *Patrie*:

Le *Bien public*, organe catholique de Gand, a attaqué le gouvernement allemand. La chancellerie de Berlin a, affirme-t-on, fait parvenir à ce sujet des réclamations au gouvernement belge.

D'ailleurs, tous les grands cabinets de l'Europe désirent tenir essentiellement la question politique et la question religieuse: ils tiennent à ce que cette affaire ne puisse devenir plus grave par l'importance qu'on lui attribuerait.

NOUVELLES EUROPEENNES.

—D'ici au 31 mars, 60 régiments d'infanterie sur 80, dont se compose l'armée italienne, seront complètement armés du nouveau fusil (Vetterli) modèle 1870.

—L'ancien père Hyacinthe, à Rome depuis quelques jours, a l'intention d'y donner quelques conférences.

—La conférence monétaire internationale, chargée d'examiner les modifications à apporter à la convention de 1865 entre la France, l'Italie, la Belgique et la Suisse, a clos ses délibérations. Le résultat de ses travaux a été la limitation, pour l'exercice 1874 seulement, des quantités de pièces de cinq francs en argent que pourra frapper chacun des quatre Etats contractants.

—La loi sur l'instruction primaire obligatoire a été repoussée, hier, au Parlement italien par 140 voix contre 107. C'est principalement la question financière, c'est-à-dire les charges que le projet de loi imposait aux communes, qui a fait échouer cette excellente réforme. Le principe même avait été admis à une très grande majorité.

La Chambre a abordé dans la même séance la discussion de la loi sur la circulation fiduciaire.

Le Conseil fédéral de l'empire d'Allemagne a reçu communication d'une série de conventions militaires, conclues avec les duchés saxons, les principautés de Schwarzburg, de Reuss, d'Anhalt, de Schaumbourg et de Lippe. En vertu de ces conventions, identiques à celles que la Prusse a déjà conclues antérieurement avec plusieurs petits Etats du Nord, les contingents des Etats que nous venons de nommer, seront incorporés dans l'armée prussienne dont ils feront partie intégrante.

Le *Journal officiel de Saint-Pétersbourg* publie une ordonnance impériale qui accorde une amnistie complète à tous les condamnés politiques. C'est la manière la plus digne d'un souverain de marquer le souvenir de ses fêtes de famille.

Achetez vos Pianos et vos Orgues
CHEZ
GRUNEWALD,
A la Salle Grünewald,
No. 18 de la rue Baronne.

Les meilleurs Pianos et les meilleures Orgues,
Les prix les plus modiques,
Les conditions les plus avantageuses,
Le plus grand stock de la ville et du Sud.
Instruments de musique, et Musique,
A vendre en gros et au détail.
Au No 129 de la rue du Canal.
27fév—3t—PF—DMarV Bâtisse Touro.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE..........Directeur.

Samedi, 28 février 1874—Matinée à Midi.
LA FILLE DE MADAME ANGOT,
Opéra-comique.

Samedi soir, à 7 heures, LE PROPHETE,
Grand opéra en 5 actes.

Dimanche, 1er mars, Bénéfice de M. GERBER.
28fév—1f

Académie de Musique.

LUNDI, 2 MARS 1874.

Grand Début de la Nouvelle Troupe jouant la COMEDIE ET LES VARIETES.

Cette troupe a été choisie et organisée personnellement par Mr. D. BIDWELL, et comprend

CINQUANTE ARTISTES

avantageusement connus et ayant fait partie de toutes les branches d'amusements.

☞ Voyez les affiches des rues pour les détails des représentations. 26 fév☞

Académie de Musique.

Propriétaire et Directeur........DAVID BIDWELL

SAISON DE PANTOMIMES.
ATTRAIT EXTRAORDINAIRE
Pendant une semaine seulement,
Et Matinée le Samedi,
TROUPE DE MIMES DE FOX & DENIER

TONY DENIER,
Le seul rival reconnu, de G. L. FOX comme clown, dans la fameuse Pantomime intitulée:

Humpty Dumpty,

Telle qu'elle a été représentée, pendant trois ans, dans la ville de New-York.

VINGT-CINQ ARTISTES A TALENS,

Formant un groupe dans lequel on remarque des gymnastes; le plus jeune joueur de cornet à pistons du monde, des sujets pour le chant et la danse, d'autres imitant des oiseaux et des animaux, représentations sur des échasses; chants sérieux, comiques et jongleries orientales.

M. BIDWELL annonce que vu les engagements contractés ailleurs par la Troupe de Fox & Denier, il n'a pu contracter avec elle d'autres arrangements que pour une semaine.

On peut s'assurer des places pour ces six représentations de HUMPTY DUMPTY.
23fév

Avis spécial.

Les personnes qui désirent avoir des invitations pour dames au

Grand Bal Paré et Masqué

Que doit donner la Société Israélite de Bienfaisance

—A LA—
SALLE DE L'EXPOSITION,
LE SAMEDI SOIR, 7 MARS 1874,

Sont priées de s'adresser à l'un des soussignés, membres du comité:

SIMON COHN, 192 Poydras; JOS. MAGNER, 158 Commune; HENRY MEYERS, 24 Chartres; J. SANDAK, 47 Chartres; SELIM BARNETT, 36 Canal; N. J. SHWARTZ, coin Ursulines et Decatur; A. BLOOM, coin Magasins et Natchez Alley; JOE. SIMON, 6 Magasins; LEON MEYERS, 63 Commune; MAX BRAUN, 611 Magasins; LEON LEVY, 105 Canal.

Aucune dame ne sera admise au bal sans un billet d'invitation. 24fév—1 mars

Grand Bal Paré, Masqué et Calicot.

— DONNÉ PAR —
LA NOUVELLE SOCIETE LUSITANE DE BIENFAISANCE,
A la Loge de la Parfaite Union.
A la St-Joseph, le 19 mars 1874,
AU BENEFICE DE LA CAISSE DE SECOURS.

— COMITÉ D'ARRANGEMENTS —
S. PELAYO, Président,
E. DUVOISIN, S. ARANTES,
L. CIPIANI, E. LANDRINI.
J. PUMILIA.

Prix du Billet..............................$1 50.

Les demandes d'invitations pour dames doivent être adressées à M. TRUCH, No 283 de la rue Vieille-Levée; S. PELAYO, No 505, de la rue Royale; E. DUVOISIN, coin Quartier et Dauphine.

Les propositions pour la location de la Buvette, du vestiaire et du Restaurant doivent être adressées à M. TRUCH, No 283 de la rue Vieille-Levée jusqu'au 10 mars.
15fév—et 22fév—1,8,12mars 19

JOS. BRANDNER,

MARCHAND-TAILLEUR,
34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane. 14mars—1an

Avis.

Mr. J. M. LAFFERRANDERIE annonce au public qu'il a transféré sa boulangerie, du No 129 de la rue Dryades au No 275 de la rue Tremé entre Barrack et Chemin du Bayou, où, comme par le passé, il continuera ses affaires et vendra d'excellents biscuits. Il profite de cette occasion pour solliciter de ses clients, la continuation de leur bienveillant patronage. 7 fév—1m

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 82 de la rue St. Louis au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, cérémonies, etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient. 16fév—1an

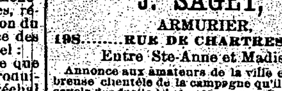

J. SAGET,

ARMURIER,
198........RUE DE CHARTRES........198
Entre Ste-Anne et Madison,

Annonce aux amateurs de la ville et à sa nombreuse clientèle de la campagne qu'il vient de recevoir des fusils à baguette, genre Cooper, sur les canons desquels son nom est incrusté en or, ainsi qu'un grand assortiment de fusils, tels Central et Lefaucheux, canons et bateries incrustés or et argent, qui défient toute concurrence comme élégance et comme qualité bien fini; aussi, un grand assortiment de revolvers de son modèle et de carabines Flobert, nouveau système, et 5,000 cheminées fabriquées par lui. M. SAGET offre ces armes à des prix très réduits vu la rareté d'argent en ville, et se charge de réparations d'armes de tous genres à des prix excessivement raisonnables. 8déc—1m

SEA FOAM

Levain plus puissant
QUE LE YEAST OU TOUTE AUTRE POUDRE.

Avec le Sea Foam,
Un baril de Farine donne
40 Livres de Pain de plus.

AVEC LE SEA FOAM,
On économise les oeufs, le lait, etc.
L'ECONOMIE EST MERVEILLEUSE.

LE SEA FOAM

Est une invention entièrement nouvelle, n'offrant aucun des inconvénients du Yeast, des Poudres à Levain, du Soda, etc.

BUREAU, 176 DUANE ST.,
NEW YORK.

SEA FOAM DE GEO. F. GANTS & CO.,
Patenté en 1869—Enregistré en 1872.

Médaille décernée par l'American Institute, en 1870, pour la meilleure poudre de boulangerie. 27 janv—1m

Mme Léonce,

DOCTEUR ET ASTROLOGISTE,

A L'HONNEUR d'annoncer qu'elle vient de transférer son office rue de la Douane 119, encoignure Bourbon. Elle continuera comme par le passé à vous dire le présent, le passé et l'avenir. Elle vous donnera des numéros de loterie, vous parlera de mariages, affaires commerciales, maladies, etc. Mme Léonce traitera également par correspondance et donnera des consultations aux personnes qui lui en feront la demande franco par la poste.

Adresse: Box 1270. 8fév—1m

CLAIRVOYANCE.

LE Professeur LENORMAND, nouvellement arrivé de Paris, peut être consulté, à la Nouvelle-Orléans, comme clairvoyant, astrologue et spiritualiste.

Le professeur Lenormand est le neveu de la célèbre clairvoyante de ce nom, à Paris. Il a prédit les événements de la catastrophe de Napoléon III, et, par la sympathie, il peut guérir tous genres de maladies et changer les personnes de famille, ainsi que les personnes dérangées par la boisson. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il prédit le passé, le présent et le futur et la guérison de chaque personne.—Office, 78, rue St-Pierre, entre Bourbon et Royale.—Heures: de 8 A. M. à 7 P. M. 9 nov—6m

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15....RUE ROYALE....13 et 15

Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
24 déc—1an

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Stacker.

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

E. F. LAVILLEBEUVRE,
Marchand-Commissionnaire,
24 oct—73—1an No. 18 rue Union.

APPAREIL PERFECTIONNE

—DU—
GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'encan au No. 2 du Triangle Building et No. 285 de la rue Peters (autrefois Nouvelle Levée,) entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.

F. ROBERTS, Surintendant,
8av—1an Lock Box 748 du bureau de la Poste

Changement de Local.

MME TRIBOUT annonce à sa clientèle et au public en général, qu'elle vient de transférer son atelier de couture, du No 59 de la rue Royale, au No 90 de la même rue. Elle profite de cette occasion pour faire savoir que, comme par le passé, elle remplira avec soin toutes les commandes qui lui seront confiées. 11 fév—1m JDMa

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne, V. MAIGNAN président, 94 Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedmen's Savings & Trust Co., 182 Canal
La Sav's. Bank & Safe Deposit Co, 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)
N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Cl. Place.
Home Mutual Ins. Co. 78 Camp.

(SUR LA VIE.)
La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur Society, of N.-York, 31 Camp.
Ætna Life Ins. Co., of Htd, Con. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Guébié & Nippert, 137 Canal, Nile-Orléans.
Guébié & Nippert, 40 Paradis-Poissonne, Paris.
T. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Martinstein, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.

Théo. Danziger & Sons, 203 Canal.
J. Turcotte, coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.

A. Labry, 31, Bourbon.

CHAPELLERIE.

R. R. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 95 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Wheeler & Wilson, (Peck Bros.) 149 Canal
Singer Manuf'g. Co., Wm. E. Cooper, 89 Canal

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 81 et 83 Canal, 213, 215, 217 V. Levée
G. Lazard, 195 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

P. Maillard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme. Rapho, (autrefois Maitre,) 29, Bourbon,
C. N. Doiseau, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 111, Canal.

LIBRAIRES.

Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville.

RESTAURANTS.

Rest. Jules Marchal, 19 Union.

PENSION.

E. Halstre, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 93, Vieille Levée.

BOULANGERIE.

J. M. Lafferranderie, 275 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 151 et 153, Canal.
F. Charpaux 9, Royale.

PLOMBEURS.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 65, St Charles.
J. Saget, 198, Chartres

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.

L. Lamothe, fabricant, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.

Miller Bros., coin Commune et St-Charles.
St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôt. St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Alabau, 91 Conti.

RELIURE ET FOURNITURES DE BUREAU.

S. Reichert, 140 Royale.

ACCORD ET REPARATION DE PIANOS.

J. Piffaut, 98 Espagne, 3me District.
Aussi, 80 rue Royale près Conti.

LOTERIES

MAGNIFIQUE PLAN.

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A NUMERO SIMPLE.
Gros Lot..............................$20,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE C.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 7 mars 1874.

PLAN.

10,000 Billets.........Billets seulement $10
MOITIE, QUART ET HUITIEME EN PROPORTION.

1 lot de	$20,000 est	$20,000
1 lot de	10,000 est	10,000
1 lot de	5,000 est	5,000
40 lots de	500 sont	20,000
200 lots	100 sont	20,000

LOTS D'APPROXIMATION:

9 approximations de $300 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $20,000 sont	2,700
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont	1,800
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000 sont	900
270 lots s'élevant à	$80,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1246 gagne le lot de $20,000, les billets Nos 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $300 chacun. Si le billet No 231 gagne le lot de $10,000, les billets Nos 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 450 gagne le lot de $5000, les billets Nos 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DEDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY
LOCK-BOX 692, P. O.,
Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres. 2janv—73—1an

$250,000 pour $50 ! !

Quatrième Grand Concert Tombola
Au profit de la—
Bibliothèque Publique du Kentucky

Mardi, 31 Mars prochain.

60,000 BILLETS; 12,000 LOTS.

Liste des Lots:

UN GROS LOT DE		$250,000
UN GROS LOT DE		100,000
UN GROS LOT DE		50,000
UN GROS LOT DE		25,000
UN GROS LOT DE		17,500
10 LOTS DE	$10,000	100,000
30 LOTS DE	5,000	150,000
50 LOTS DE	1,000	50,000
80 LOTS DE	500	40,000
100 LOTS DE	400	40,000
150 LOTS DE	300	45,000
250 LOTS DE	200	50,000
325 LOTS DE	100	32,500
11,000 LOTS DE	50	550,000

Total, 12,000 lots gagnants, tous payables en argent, s'élevant à..........$1,500,000

Le Concert et la distribution des lots auront lieu positivement et sans remise aucune au jour qui est maintenant fixé, que les billets soient ou ne soient pas tous vendus, et les 12,000 lots seront tous payés proportionnellement au nombre de billets vendus.

PRIX DES BILLETS

Billets entiers, $50; moitié de billets, $25; Dixièmes, $5 le coupon; Onze billets entiers, $500; 22½ billets, $1,000; 113 billets entiers, $5,000; 227 billets entiers, $10,000. Aucun escompte n'est accordé pour moins de $500 de billets.

Le jour du tirage approche, et les personnes qui se proposent d'acheter des billets n'ont pas de temps à perdre.

THOS. E. BRAMLETTE,
Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky et Directeur du Grand Concert Tombola, Bâtisse de la Bibliothèque Publique, Louisville, Kentucky. 20 fév—au 31 mars—MarJS

The People's Insurance Company
OF NEW ORLEANS.

Bureaux: rue St-Pierre No 5 (Bâtisse Pontalba),

Assure contre les Risques de Feu, Rivière et Marine.

R. M. DAVIS, Président,
A. SOCOLA, Vice-Président,
A. GRANGER, Secrétaire.

Comité de Finance:

A. Socola, Jos. Mizzi,
N. A. Llambias, Ernest Pragst,
B. Saloy.

Directeurs:

R. M. Davis,	A. Haber,
A. Socola,	R. Dumestre,
J. Sambola,	S. Cambon,
J. K. Gourdain,	F. H. Monsseaux,
N. A. Llambias,	Ernest Pragst,
Jos. David,	V. Battalora,
F. Jaufroid,	B. Saloy,
J. I. Reiss,	J. B. Solari,
D. Hughes,	J. Newhauser
F. Sancho,	Jos. Mizzi,
H. Mannel,	M. Draskovich.
M. Berwin,	

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.

SEULS AGENTS POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU

PAPE CLÉMENT,

Des COGNACS Vineyard Proprietors, Gautier Frères, Larronde, Sutton, Goldenburg, Des EAUX-DE-VIE de la Rochelle, Albx. Seignette, Des GRANDS VINS de A. de Luze & fils et Larronde frères, Des SARDINES de la marque Edel n Gillet, Importateurs des EAUX-DE-VIE de Castillon, etc., du GENIEVRE Impérial, Eagle et La Cloche, du PORTO et HERRY de Paul Emile Thomas, de B. Reig, etc., de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, CONSERVES, BOUCHONS, &c.

23 & 25 - - - - - - - - Rue Bienville - - - - - - - - 23 & 25
14 janv—6m NOUVELLE-ORLEANS.

ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON. Mme. ADELE HEPP, in commendam. PIERRE ROCHEREAU, ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., New York. 16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.
31 août—1an

147--------147
Rue du Canal.

ERLEBACH & CHARDEY,

PROPRIETAIRES

de l'unique magasin de ce genre qui soit au Sud et qui est connu sous le nom de

THE ORIGINAL
GREAT SOUTHERN
DOLLAR STORE

FONDÉ EN OCTOBRE 1869.

IMMENSE ATTRACTION!

Marchandises valant $3, $4 et $5,
Vendues à $1 seulement.

NOUS avons reçu un stock complet de Marchandises d'utilité, de valeur et de fantaisie du meilleur goût et d'un fini irréprochable, qui ont été spécialement choisies et importées pour notre grande réouverture.

Ces marchandises surpassent, sous tous les rapports, toutes celles offertes jusqu'à ce jour par le "Dollar Store" comme utilité, valeur, richesse et assortiment; et, malgré leur grande supériorité, nous offrons au public le choix de toutes ces marchandises à $1 seulement, rien au-dessous, rien au-dessus.

Nous donnons ci-après l'énumération d'une partie des articles composant notre immense stock:

VERRERIE de Bohême, GARNITURES de toilette, VERRE D'EAU, CABARETS, PORCELAINE de Chine, ARTICLES de Vienne, PORTE-MONNAIES en vrai cuir de Russie, CEINTURES cuir de Russie, SACS de Dames, ALBUMS, BOITES à ouvrage, ALBUMS pour Musique, PUPITRES, TROUSSES de Voyage.

FOURRURES! FOURRURES!

COLS et MANCHETTES pour Dames, toile et dentelle; MOUCHOIRS pour dames, toile et dentelle, et brodés; CORSETS français, CHEMISES, JUPONS, CALEÇONS, CAMISOLES et BAS.

Un très grand choix de CHAPEAUX GARNIS pour dames, demoiselles et enfants.

RUCHES du dernier genre, par pièces et à la yarde.

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE
Brosserie, Savons et Peignes, etc., etc.

Une grande variété de COUTEAUX de poche, COUTEAUX à dessert et de table, CANIFS, etc. Toute cette coutellerie est importée des meilleures manufactures anglaises.

CUILLERES et FOURCHETTES de table plaqué sur métal blanc; CUILLERES à thé, GOBELETS, CASSE-NOISETTES, ANNEAUX de serviettes, argentés sur métal blanc.

Notre rayon de Bijouterie ne laisse rien à désirer: Tout est en plaqué français: BROCHES et BOUCLES d'oreilles, BOUTONS de manchettes, COLLIERS avec MEDAILLONS.

Un beau choix de BRACELETS, PORTE-MOUCHOIRS, PORTE-PLUMES, CRAYONS, etc., etc., etc.

Tout un assortiment de JOUETS D'ENFANTS et d'ARTICLES DE JOUR DE L'AN,

ETAGERES pour salons, GLACES sur pied, ORNEMENTS, CRACHOIRS en porcelaine de Chine, LAMPES, TASSES et SOUCOUPES dorées.

Magnifiques STORES, pour fenêtres, à $1.00 la paire.

TABLEAUX Chromos et CAGES, etc., etc., et tous ces articles seront vendus indistinctement $1.00.

Nous faisons de grandes concessions aux marchands, et les ordres envoyés seront l'objet de notre attention particulière. Nous expédions des marchandises sur réception de mandats sur la Poste ou C. O. D., contre remboursement.

Demandez des Catalogues donnant l'énumération de tous les articles contenus dans notre établissement; ils vous seront expédiés gratis.

ERLEBACH & CHARDEY,
147, RUE DU CANAL,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O. Boîte No 749.

Nous désirons informer le public que le magasin "The Original Dollar Store", fondé en 1869, n'a pas changé de local et qu'il est toujours au 147 de la rue du Canal, où nous serons heureux de recevoir nos nombreux amis et clients.
16 nov—4m

RETOUR DU DR. CURTIS
A LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE DR. E. DE F. CURTIS, M. D. F. R. C. S.,
Auteur de "Manhood", "Medica Essays on Marriage", etc., etc.,

A L'HONNEUR D'ANNONCER aux citoyens de la ville, des environs, et particulièrement ceux qu'il a déjà traités, qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et y passe à la saison. On peut le consulter, comme par le passé, à son ancien

Cabinet, No 9 de la Rue des Remparts,
Entre les rues Canal et Douane,

Tous les jours—de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et de 6 à 8 heures du soir;

Les dimanches, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, seulement.

Le Dr. Curtis a consacré vingt ans à l'étude des

Maladies Nerveuses provenant de l'abus des forces physiques,

et en a fait une spécialité.

Il s'adresse surtout à ceux qui se sont fiés à d'ignorants charlatans qui ne leur ont fait aucun bien et leur ont même nui. La médecine, comme toutes les autres sciences, est progressive et chaque année amène un perfectionnement. Grâce à une combinaison de puissants remèdes, le Dr. Curtis non-seulement soulage ses patients sur-le-champ, mais encore les guérit radicalement.

Voici ce que dit de lui le "Medical Times": "Le traitement du Dr. Curtis—fruit de vingt ans de pratique—diffère de tous les autres et se recommande aux malades pour lesquels il est, seul, une source de guérison presque certaine. Des cas déclarés incurables ont cédé aux médicaments du praticien."

"MANHOOD" (virilité) — OUVRAGE DU DR. CURTIS,
200ME EDITION,

Revue et corrigée par l'auteur, E. de F. Curtis, M. D. F. R. C. S., etc., etc.,

Essai sur la cause et la guérison de la faiblesse prématurée, et où il est expliqué comment on perd la santé, comment on la recouvre. Cet ouvrage indique clairement les obstacles au mariage, le traitement de la faiblesse nerveuse et physique. C'est le résultat de vingt ans de pratique.

CURTIS ON MANHOOD—(Traité de Curtis sur la virilité).—Il n'y a pas de membre de la société auquel cet ouvrage ne puisse être utile.

CURTIS ON MANHOOD.—Les jeunes gens devraient lire ce traité pour s'instruire et les malades pour se guérir. Il ne saurait nuire à personne.—"London Medical Gazette."

Prix, 50 cents, par la Poste.

S'adresser à l'auteur,

LE DR. CURTIS,
No 9 de la Rue des Remparts,
NOUVELLE ORLEANS.

Le DR. CURTIS insiste, auprès des malades avec lesquels il a déjà été en correspondance, sur la nécessité d'une entrevue qui le mette à même de mieux juger du cas.

Les consultations sont confidentielles.
30 nov—3m

Avis de Société,

NOUS nous sommes associé, aujourd'hui, Mr. LEON LEVY, de New York. Le nom de la maison reste le même, Mr. CHARLES WILL reste chargé de notre procuration générale.

HOFFMAN, MARKS & CO.,
Encanteurs,
Aux Nos 36 et 38 de la rue de Chartres,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1874.
11 janv—D Mar V

Transféré au 131 de la rue Canal.

E. LEVY & Co,

PROPRIETAIRES

—DU—

GRAND DOLLAR STORE

DU SUD.

FONDÉ EN 1868.

Désirent mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetés pour la saison prochaine et dont le prix, pour chacun d'eux, sans exception, est de

UN DOLLAR SEULEMENT:

Tabourets pour les pieds, en tapis de Bruxelles et de velours, Paillassons en rotin et en coco, Tapis en toile cirée 4 aunes. Un magnifique assortiment de cols ruchés et de tous autres genres, pour dames.

Articles de Ménage
POUR UN DOLLAR.

Services à thé et à café, Grandes boîtes à épices, contenant des casiers pour six différentes épices, Boîtes à couteaux et à fourchettes, Epoussettes, Plumeaux, Grandes boîtes-ûrelires japonaises.

Belles broderies françaises.

10 yardes pour $1; 8, 6, 4, 3, 2, et 1 yarde, de meilleure qualité, pour $1.

UN DOLLAR.

Mouchoirs batiste, très beaux, avec des initiales brodées, 2 pour $1. Mêmes mouchoirs, pour messieurs, au même prix.

UNE MACHINE A COUDRE DE FAMILLE, COMPLETE, POUR UN DOLLAR.

Très beaux Oiseaux du Sud, empaillés, placés sous un globe de verre, pour $1.

Stéréoscopes, $1

Six vues, soit américaines, soit françaises, $1.

Un magnifique assortiment de tableaux peints à l'huile, tous sujets choisis, pour $1 chaque.

Fleurs françaises et Rubans pour Ceintures.

UN DOLLAR.

Jolis Rubans pour chapeaux, 5, 4, 3 et 2 yardes pour $1.

Fleurs en toile, toutes couleurs et toutes grandeurs, unies et avec dessins au centre,

UN DOLLAR PIECE.

Serviettes en toile, 6, 4, 3, 2, pour un dollar meilleures que les anciennes.

Nappes en toile, grandeur extra, $1.

NOUVEAU DEPARTEMENT-ARGENTERIE

Plus d'articles pour un dollar que jamais auparavant. Coutellerie de table et de poche, Articles en bois sculpté, Linge de dessous pour dames et pour messieurs, Chapeaux garnis, Fourrures, Châles, Bijouterie, Jouets, Articles en Cuir, Faïence, Porcelaine de Chine, Verrerie de Bohême, Bijouterie jais et caoutchouc, Ceintures, Plumes d'autruche.

VOILA LES ARTICLES,

que nous avons ajoutés, CETTE SAISON, à l'immense liste de ceux que nous avions l'habitude d'importer; ils sont entièrement nouveaux et la paraîtront pour la première fois cette saison, dans notre

GRAND MAGASIN A UN DOLLAR.

Nous avons, en outre, notre stock habituel qui comprend:

250,000 Articles Nouveaux,
A UN DOLLAR CHAQUE.

Articles de Fantaisie.

Boîtes à ouvrage garnies, porte-musique, secrétaires, nécessaires, jeux de domino, jeux d'échecs, jeux de trictrac, tout à fait complets; albums en maroquin et en cuir de Russie, pour 50 et 100 portraits, à bords dorés; boîtes pour touristes, instruments de mathématiques, boîtes garnies pour jeunes artistes, porte-monnaie en cuir de Russie, sachets et sacs de voyage; brosses à cheveux peignes et démêloirs; miroirs de main, boîtes à savons, avec une demi-douzaine de vues; toilettes pour dames et pour messieurs, complètement garnies; lunettes.

Fourrures! Fourrures!

Pour dames, pour demoiselles et pour enfants, de $1 à $10; fourrures en zibeline, manchon et cape, $5, valant $16 dans tous les Etats-Unis. Chapeaux de velours, élégamment garnis, pour dames, pour demoiselles et pour enfants, $1; mises et bas de jupons brodés et tuyautés, pour dames; robes de nuit, pantelettes, robes d'enfants; une demi-douzaine de paires de bas pour dames.

Très jolis devants de chemises, blancs, $1; écharpes en soie, derniers genres et toutes nuances, $1; trois paires des meilleurs dentelles en gaze, $1; demi-douzaine de mouchoirs en toile, $1; une chemise et un caleçon, en bon mérinos, $1; cannes et parapluies pour tous les goûts, à $1 chaque.

Livres! Livres!

Avec élégante reliure et dorés sur tranches, des auteurs les plus distingués: poètes, historiens, publicistes, hommes de sciences, etc.

Verrerie de Bohême et Porcelaine de Chine.

Toilettes, trois pièces, $1; services à liqueur, comprenant bouteille, plateau et six verres, $1; vases de cheminée, richement décorés en or, à $1 chaque et à $1 la paire, selon la grandeur; crachoirs en porcelaine, décorés or; coupes, soucoupes et plateau, avec devise, pour présents; vases en porcelaine et statuettes parisiennes, pour $1.

Peintures à l'Huile.

JOLIS TABLEAUX, avec cadres en noyer doré, à $1.

Anneau de serviette en argent solide, Couteaux à fruits, en argent solide, avec pique-noix attaché, $1; Théière en argent plaqué, $1.

Coutellerie Anglaise, Supérieure.

Une douzaine de Couteaux et de Fourchettes, $1; demi-douzaine Couteaux pour desserts, à manche d'ivoire, $1; quatre Couteaux pour table, $1; Service à découper, manches en ivoire sculpté, à $1; trois paires de jolis ciseaux, de différentes grandeurs, dans un étui en maroquin, $1; quatre jolis couteaux de poche fantaisie, $1; dito, avec tire-bouchons, $1; deux bons rasoirs, dans une boîte, $1.

Articles de Ménage.

Demi-douzaine Essuie-mains en toile, $1; Nappe en toile, 9/4, $1; une douzaine de Serviettes en toile damassée, $1; Rideaux en dentelle, Stores, Patères et Paniers en bois sculpté; Glaces 17 sur 10. Cadres en noyer; Lampes de tous genres, complètes.

Jouets Mécaniques et à Vapeur.

Et un grand assortiment, très varié, de Jouets de tout genre, seront exposés à partir du 1er décembre jusqu'après les fêtes de la Noël et du jour de l'An.

Nous faisons de larges concessions aux clubs et aux marchands. Le public peut être certain que nous ne nous départirons pas de notre manière habituelle d'opérer loyalement et consciencieusement. Tous ordres envoyés par la malle ont l'objet de toute notre attention.

Marchandises expédiées dans toutes les parties des Etats-Unis, sur réception de mandats de poste, traites ou payables au moment de la livraison.

Adressez-vous à

E. LEVY & CO.,
P. O. Box 246, New Orleans.

Souvenez-vous du transfert de notre établissement au No 131 de la rue du Canal, Bâtisse Touro, et, aussi, que nous n'avons plus aucun rapport que l'on cherche à faire passer pour le "premier et véritable Dollar Store."
30 oct—6m

VENTES JUDICIAIRES.

La Dame L. F. MINIS et son époux vs le Docteur A. FOLLEAU.

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 5,278.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, cinq (5) de mars 1874, à cinq heures P. M., à mon entrepôt No 23 rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville,

Un lot de meubles et d'effets suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
21 fév—3t Shérif de la paroisse d'Orléans.

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs. La Dame TELSIDE LOGAN et GEORGE WILLIAM LOGAN son époux.

COUR DE DISTRICT SUPERIEURE pour la Paroisse d'Orléans, No 27,873.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour de District Supérieure pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-trois mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Français, de l'Union, Casacalvo et des Grands Hommes. Le dit terrain mesurant cinquante cinq pieds de face à la rue des Français, sur deux cent douze pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble aussi avec cent douze (112) actions de cent piastres ($100 00) chacune, du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété, appartenant à la défenderesse, la Dame Telside Logan, suivant transfert qu'il lui en a été fait par Mathilde Amis et Mathilde Sonlat et al, suivant acte au rapport de A. D. Doriocourt, notaire public en cette ville, en date du 6 janvier 1860.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions.—L'acquéreur fournira un *stock note* pour la somme de quinze cent soixante piastres ($1,560 00) échéant le 1er mai 1874 et renouvelable conformément aux termes de la Charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication; L'acquéreur assume toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et de faire, dans le *stock note* à fournir devra être identifié avec l'acte d'hypothèque consentie par Louis Ségura en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, au rapport de Charles Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 16 janvier 1841 et avec l'acte de vente du shérif dans la présente affaire.

W. P. HARPER,
19 fév—1m Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. MICHAEL CARROLL ET JOSEPH SEITHER.

COUR DE DISTRICT SUPERIEURE pour la Paroisse d'Orléans.—No 21,836.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de District Supérieure pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept (7) de Mars, 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1. UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Champs Elysées, des Grands-Hommes, de Craps et Marigny, désigné par le numéro Un, d'après un plan dressé par A. d'Hémécourt, voyer, le 4 de novembre 1860. Le dit terrain forme l'angle des rues des Champs-Elysées et des Grands-Hommes, et mesure, mesure américaine, trente-huit pieds de face à la rue des Champs-Elysées, sur cent vingt pieds de profondeur, et sur quatre vingt douze pieds dix pouces six lignes de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes, etc.

2. UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Champs-Elysées, des Grands-Hommes, Marigny et Casacalvo. Le dit terrain forme l'angle des rues des Champs-Elysées et des Grands Hommes, et mesure trente-cinq pieds six pouces de face à la rue des Champs-Elysées, sur cent trente pieds trois pouces de profondeur et face à la rue des Grands Hommes, entre lignes parallèles. Le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
17 fév—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU HOPE vs CHARLES ROMAN.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 5,726.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, seize mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Bourgogne, Remparts et Toulouse, ayant vingt-quatre pieds de face à la rue Bourgogne, sur cent vingt pieds de profondeur. Le dit terrain ayant fait partie de la propriété de la Dame Cercelle et du côté de la rue Toulouse par celle de M. Pontz.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Constance Vivant, suivant acte au rapport de F. Grima, notaire public en cette ville, en date du 3 avril 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
17 fév—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans

JOSEPH BILLGERY vs CHRISTIAN JACOBS.

SIXIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 5288—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI seize de mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St. Pierre et Bourbon, faisant l'angle des rues Toulouse et Dauphine, et mesurant trente pieds de face à la rue Toulouse, sur soixante pieds de profondeur et face à la rue Dauphine.

Appartenant au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de M. Hodgespeat suivant acte au rapport de Joseph Cohn, notaire public, en date du 10 d'avril 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
17fév—3t Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. la Dame Mathilde Labarre et John Labarre son époux.

COUR DE DISTRICT SUPERIEURE POUR la Paroisse d'Orléans—No. 25,873—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour de District Supérieure pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux (2) mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Remparts, Ste. Anne, Bourgogne et Dumaine, désigné par le No. Deux, d'après un plan dressé par C. de Armas, arpenteur, en date du 2 d'octobre 1852, et déposé en l'étude de Armas, notaire public en cette ville, au livre de plans No. 4. Le dit terrain mesure vingt quatre pieds de face à la dite rue des Remparts, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

2o UNE CERTAINE PORTION DE TERRE située dans le même District et ilet, étant formée d'une portion du fond de terrain faisant face à la rue Dumaine, désignée par le No. Cinq, d'après un plan dressé par J. Commun et L. J. Pilié, ci-devant voyers, en date du 19 juin 1834, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public en cette ville, sous le No. 19, au Livre de plans. La dite portion de terre mesure vingt-quatre pieds de face à la ligne du fond du terrain rue Dumaine, sur une profondeur de trente et un pieds onze pouces et deux lignes, donnant ainsi à toute la propriété une façade de vingt-quatre pieds sur la dite rue des Remparts, sur une profondeur de cent trente et un pieds onze pouces et deux lignes.

Cette propriété appartient à la défenderesse la dite Dame Mathilde Labarre, pour s'en être rendue adjudicataire à une vente publique faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, le 29 juin 1872.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—L'acquéreur assumera le paiement des billets ci-après décrits, savoir:

1o Un billet de la somme de deux mille trois cent quatre vingt cinq piastres ($2,385 00) réduit à la somme de dix-neuf cent huit piastres (1,908 00), payable le 29 de juin 1874, avec huit pour cent d'intérêt depuis le 29 juin 1873 jusqu'à paiement, avec privilège de renouvellement pour trois années consécutives, en payant chaque année la somme de quatre cent soixante dix-sept piastres ($477 00), sur le capital et les intérêts accrus.

2o Deux billets, chacun de la somme de cent soixante dix huit piastres et trente trois cents et un tiers ($178 33 1/3c), échéant le 29 de juin 1874 et 1875 respectivement, avec huit pour cent d'intérêt, depuis le 29 juin 1872 jusqu'à paiement.

Et la balance du prix comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
29 janv—31 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ST-LEON DESTEZ (la Dame Catherine Henry, cessionnaire) vs. la Dame C. L. WALKER.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 4,742—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé à Thomas L. Maxwell, ci-devant Shérif, et par celui-ci à moi transféré, par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et aussi en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Suprême de cet Etat, en date du 19 janvier 1874, je procéderai le MARDI, trois mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No Trente (30), borné par les rues Villeré, Conti, des Marais et Bienville, et désigné par le numéro Cinq (5), d'après un plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, le 9 de décembre 1851 et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public en cette ville, pour mesurer, vingt-neuf pieds de face à la dite rue Villeré, sur cent vingt-huit pieds de profondeur. Le dit terrain fait partie d'un terrain plus grand, acquis par feu L. G. Hilgisberg, par acte de rétrocession de Newton Richards, au rapport de Theodore Seghers, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 16 mai 1853.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la succession du dit L. G. Hilgisberg, suivant acte au rapport du dit notaire Mossy, en date du 15 mai 1854.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
31 janv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ROSE CAMMACK vs JOHN HAYS.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 4,394—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, onze de mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Villeré, de la Douane et Robert ou Marais, désignés par les Nos. Dix et Onze, d'après un plan dressé par Louis Bringier, ci-devant arpenteur-général et annexé à un acte au rapport de Louis Féraud, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 9 juin 1831, portant vente par Charles Papet.

Les dits terrains ayant, mesure américaine, chacun vingt-six pieds dix pouces de face à la rue Villeré, sur soixante-trois pieds onze pouces de profondeur. Le No Onze forme l'angle des rues Villeré et Bienville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

2o Une portion de terre, sise dans le même District et ilet, mesurant, mesure américaine, vingt-six pieds dix pouces de face à la rue Villeré, sur soixante-trois pieds onze pouces de profondeur, entre lignes parallèles, de soixante-trois pouces; étant la portion de ce terrain primitif, sur la rue de la Douane, de cette portion de terre dressé par A. Tullis, arpenteur, conformément à un plan de l'étude de Gustave Le Gardeur, alors notaire public en cette ville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances ainsi qu'il appert plus amplement de deux actes au rapport de A. Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 28 de mars et 14 d'avril 1858, et d'un acte au rapport de Thos. J. Beck, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 18 de juin 1857, portant ventes de la dite propriété au défendeur.

☞ Voir le plan exposé à la Bourse.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
8fév—3t Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTES JUDICIAIRES.

RAYMOND ROUSSELOT vs CHARLES GUERNEAU, Senr.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 5,658.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI deux (2) mars 1874, à 5 heures P. M., à mon entrepôt No 23 rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District de cette ville,

Un lot de meubles et d'effets suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours, aussi, un piano.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
28fév—2t 29, 2fa. Shérif de la paroisse d'Orléans.

BERTRAND SALOY vs DOMINIQUE COURTADE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 5,859.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties y intéressées, je procéderai le SAMEDI vingt-huit février 1874, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de:

Tous les Meubles, Biens, Marchandises et Effets qui se trouvent au chantier de la maison située à l'angle des rues du Bassin et Toulouse, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Le tout sera vendu en bloc.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER.
27 fév—2t Shérif de la paroisse d'Orléans.

LA VEUVE FANNY ASHER vs EUGENE SURGI.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 5,685.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trente (30) de mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro Deux, dans l'ilet compris entre les rues St Claude, Tremé, du Quartier et de l'Esplanade, suivant plan dressé par Louis Surgi, ci-devant voyer, le 9 de décembre 1849.

Le dit terrain mesure quatre-vingt-seize pieds six lignes de face à la rue du Quartier, trente pieds quatre pouces, six lignes sur la ligne limitrophe du No Un, suivant le dit plan, trente-six pieds un pouce six lignes sur la ligne parallèle aux rues Tremé et St-Claude, et quatre vingt-quinze pieds deux pouces derrière.

2o Un autre terrain ou une portion de terre sise dans le même ilet et dans la profondeur immédiate du terrain sus décrit. Le dit terrain ou la dite portion of terre est désigné suivant un plan annexé à un acte au rapport d'Ernest Commagère, notaire public dans et pour la Paroisse de Jefferson, en date du 15 mars 1870, par la lettre B, et mesure quatre-vingt-quinze pieds deux pouces sur la ligne limitrophe du terrain sus-décrit, quatre-vingt quinze pieds onze pouces sur la ligne limitrophe d'autre propriété du côté de la rue de l'Esplanade, et la propriété autrefois ou ci-devant de la Dame Le Blanc désignée par la lettre A, suivant le dit plan, et vingt huit pieds sur la ligne limitrophe d'autre propriété du côté de la rue Tremé.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en quatre maisons en bois, couvertes en ardoises, portant les Nos 169, 171, 173 et 175 de la rue du Quartier, dépendances et appartenances.

Appartenant au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la veuve Paulin Le Blanc, suivant l'acte au rapport du dit notaire Commagère.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
27 fév—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Louis Mathé vs. H. M. Stewart.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,754.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros trois et quatre, dans l'ilet numéro vingt-et-un, lequel est borné par les rues Miro, Galvez, Bienville et Conti. Les dits terrains mesurent: chacun, vingt-sept pieds quatre pouces de face à la rue Galvez, sur cent dix huit pieds un pouce de profondeur, sur lignes parallèles, suivant plan de Allou D'Hémécourt, ci-devant voyer, daté du 14 juillet 1855, déposé en l'étude de P. Charles Cuvellier, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
29janv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

A. LECOURT vs. JOS. O. THEARD.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 5,166.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trois mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Onzaga, Abalie, Tonti et Miro, désigné par le numéro Un, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 13 novembre 1854 et déposé en l'étude de Paul E. Théard, ci-devant notaire en cette ville, sous le No 4, au son Livre de plans. Le dit terrain mesure, mesure américaine, quarante sept pieds huit pouces de face à la rue Onzaga, sur cent quarante-neuf pieds sur une profondeur de cent quarante-cinq pieds huit pouces du côté de la rue Miro, faisant l'angle de l'autre et courant de la dite rue Miro à la dite rue Onzaga.

Ensemble, avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Pierre Roy, Senr, par acte au rapport d'Eusèbe Bouny, notaire public en cette ville, en date du 24 juillet 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
31 janv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ASSURANCES.

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu		$114,052 22
Sur risques de mer		59,391 37
Sur risques de rivières		29,586 93
Total des primes		$203,000 54
Moins primes rendues		3,154 77
Primes acquises		$199,845 76
Déduit—Pertes par le feu	$45,105 69	
Pertes sur mer	42,115 79	
Pertes sur rivières	15,476 59	
	$102,698 07	
Réassurances	21,916 79	
Réfactions (rebate)	2,563 07	
Taxes	7 480 96	
Loyer	2 750 00	
Dépenses, et profits et pertes	26,616 10	
		$182,024 96
Réservé pour primes non-terminées		$17,820 80

La Compagnie possède l'ACTIF ci-après:

Capital en Stock-notes	$53,500 00
Comptant	42,428 07
Comptes en voie de collection	18,860 26
Billets recevables	28,627 17
Prêts sur garanties	60,050 00
Prêts sur hypothèques	41,846 39
Stocks et Bons	15,870 30
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc.	5,125 43
	$296,517 62
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,196 82
	$294,320 80

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour de janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	C. P. Biancand,
A. Tertrou,	O. Bercier,	C. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Lebordé,	T. L. Airey,
B. Hurt,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer,	R. De Gas,	E. Ganucheau,
J. B. Camors,	W. A. Bell,	H. Roos,
J. A. Peel.		21janv—30jrs

Bureaux de l'Union Française,

Nouvelle-Orléans, 14 décembre
A Messieurs les Membres Sociétaires de l'Union Française:

Le Conseil de direction a l'honneur de vous présenter le rapport suivant, résumant les opérations de la Société pendant l'année écoulée.

Depuis le 1er novembre 1872, le nombre des personnes qui se sont présentées pour solliciter des secours ou être aidées à trouver de l'emploi, a été de:

Hommes.......... 552
Femmes.......... 67 — 619

Sur lesquelles ont été placées, tant en ville qu'à la campagne:

Hommes.......... 247
Femmes.......... 59 — 306

Le bureau a délivré aux nécessiteux, pour pension et logement, 198 bons, ce qui constitue les logements et 396 repas.

Les bons sollicités pour soins médicaux et accordés par les docteurs de la Société, ont été de 44. Les médicaments ont été fournis gratuitement par MM. les pharmaciens Ainé, Jas et P. Cusacis. Les cas d'urgence ont occasionné un débours de $71, délivrés à des veuves, à des vieillards, et pour couvrir quelques frais de déplacement de plusieurs solliciteurs.

Le cours d'anglais gratuit a fonctionné régulièrement et continue toujours 3 fois par semaine. Le nombre des élèves inscrits a été de 172, sur lesquels beaucoup ont dû être rayés pour manque d'assiduité au cours sans raison valable; pour cause d'absence, ou par suite d'occupation nouvelle ne leur laissant plus leur liberté aux heures voulues. Toutefois, le nombre des élèves qui suivent ce cours régulièrement est en moyenne de 20 à 30.

En outre de ce qui précède, des services de toute sorte ont été journellement rendus par la Société. Ces services sont de nature trop diverses pour que nous puissions, en faire l'énumération. Ils consistent principalement en renseignements fournis, courses et correspondances faites au profit des émigrants, appui de la Société pour faire entrer des malheureux dans des hôpitaux ou maisons de secours.

Nous ne croyons pas devoir terminer cette revue des services rendus par l'Union Française, sans ajouter quelques mots.

Malgré les difficultés qu'a à vaincre à son début toute œuvre purement philanthropique, surtout lorsqu'elle opère dans un milieu si profondément troublé qu'a été la Nouvelle-Orléans, nous croyons pouvoir affirmer que l'Union Française a été à la hauteur du but que ses fondateurs s'étaient proposé. Elle a suffisamment prouvé sa raison d'être en comblant une lacune qui existait dans le domaine de la bienfaisance collective et qui avait frappé plus d'un de nous. Aussi est-ce avec confiance que nous comptons, pour la deuxième année, sur le concours de tous ceux qui savent combien il a d'étranger les premiers pas sont difficiles ils ne voudront pas refuser leur obole à notre œuvre si éminemment utile, si éminemment française.

Le Président, H. SALOMON,
Le Trésorier, J. B. SEGUIN
Le Secrétaire, A. GERARD.

Après la lecture du présent rapport, motion est faite et adoptée à l'unanimité de voter des remerciements à MM. Landry, Hava, Burac et de Baussey, docteurs-médecins, et à MM. Jas et Cusachs, pharmaciens, pour soins ou médicaments fournis gratuitement pour compte de la Société.
24déc—6t

VENTES A L'ENCAN.

VENTE PAR LE SHERIF.

A. Hoffnung vs. Geo. G. Wolf & Levy.

SAMEDI, 28 du courant, à 10 heures et demie du matin,—continuation de la vente, par le shérif, de faïence, &c., au No 170 de la rue du Canal.

W. P. HARPER,
28fév Shérif de la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR

Deux magnifiques Pianos et un assortiment de Meubles en bois de rose et en acajou de salons, chambres à coucher et salles à manger; Argenterie plaquée, &c., &c., pour le compte de qui il appartiendra.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No. 46 du Passage de la Bourse—LUNDI 2 mars, à 11 heures du matin, il sera vendu, au Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane, pour le compte de qui il appartiendra—

Un ameublement de salon en bois de rose couvert en reps; un superbe ameublement en acajou, lits Victoria, toilettes en acajou, armoir, dos, sideboards, do, table de centre en acajou dessus en marbre, chaises en acajou et bois de rose, matelas à ressort, berceuses, tables à ouvrage, échelles, gravures, glaces françaises, psyché, argenterie plaquée et une grande quantité d'articles nécessaires aux ménages.

AUSSI—Un Piano, grand format, Gilbert & Sons, Boston; un Piano J. Gaivre.

Conditions—comptant.

N. B.—L'attention toute particulière du public est appelée à cette vente. 27 fév

Beaux meubles de chambres à coucher, Victoria, en noyer noir, tapis, gravures, etc, etc.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No. 46 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 28 février 1874, à 10 heures du matin, il sera vendu, au No 118 de la rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon, le contenu de la dite maison, comprenant en partie—beaux meubles de chambres à coucher, Victoria, en noyer noir, tables à dessus en marbre, buffets, chaises, armoires, bois de lit, toilettes, tableaux, couvertures, matelas, matelas à ressorts, lavabos, chaises à bras, fourneau de cuisine, et d'autres ustensiles dont l'énumération serait trop longue.

Conditions—Comptant.

N. B.—Les meubles sont en bon état et n'ont que très peu servi. Tous les articles seront aux risques et périls des acheteurs après l'adjudication; on devra les enlever immédiatement après la vente. 27 fév

HALE'S VEGETABLE SICILIAN HAIR RENEWER.

RENOVATEUR
VEGETAL SICILIEN
—DE—
HALL,
POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les humeurs, et, grâce à ses propriétés toniques, arrête les cheveux et les empêchent de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur premier vigueur et font repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant: les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je le considère comme la MEILLEURE PREPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM
POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co.,
NASHUA, N. H.
27 sept—1 an

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.
QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
17 juil 73—1 an Nlle-Orléans.

J. B. CAMORS & CO.
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61......RUE TCHOUPITOULAS......61
NOUVELLE-ORLEANS.
20 juin—1an 73

CAZAUX & VERGNOLE
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux,
73......VIEILLE-LEVEE......73
NOUVELLE-ORLEANS.
2 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRENEES
LIQUEUR HYGIENIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)

A vendre chez:
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLARA, No 18 rue Dumaine.
22 oct—1an 2fps

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.
(BREVETÉ S. G. D. G.)

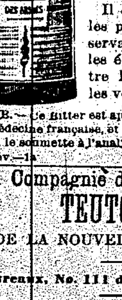

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.
19fév—1a

Compagnie d'Assurance
TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif..................................$798,454 60

A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	A. Eimer Bader,
N. A. Baumgarden,	E. F. Del Bondio
Ch. Engstfeld,	M. Frank,
H. R. Gogreve,	Hy. Haller,
Sigmund Katz,	J. H. Keller,
Louis Leonhard,	Theo. Lilienthal,
C. H. Miller,	F. Rickert,
Frank Roder,	Louis Schneider,
W. E. Schmidt,	E. Seig,
Isaac Scherck,	Louis Schwartz,
J. M. Schwartz,	J. R. Wilderman,
X. Weissenbach.	J. Keiffer.

5 oct—1an

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—FEVRIER 1874.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

B.	L.
Barrosta Alfred,	Levi Henri,
Bret Jean.	Lebellec Louis,
C.	Legrand Jean serrurier,
Couvard François,	Lamboley Eugène.
Capdevielle Jean,	M.
Chabanne Jean-Baptiste	Marmonget Denis,
Charlon François.	Martin (Mme) Ve Jean,
D.	Maunier Lagare,
Drouillet Marcelin.	Myal Marcellin.
Daran, Jean et Théodore	N.
Dupin, Pierre et Jacques.	N. Orleans Natal Banking Association,
Dubeau Théodore.	N. Orleans Mutual Insurance Association.
Ditumare Ve Jean.	P.
Donesf Pascal.	Plattoly menuisier.
F.	Pinot Auguste.
Fourrier Edouard Antoine.	R.
Fornel, Daniel et enfants.	Roble Mme. Ronguelle Jean Guillaume.
G.	S.
Garcette James.	Saux Bertrand.
H.	T.
Helles Jean, dit Genty.	Terrasse (Mme).
L.	V.
Labarrere Bernard.	Verrier François.
Lepont, restaurateur.	

Sont également invités à se présenter à ce Consulat tous Français appelés à satisfaire à la Loi du Recrutement militaire, soit en raison de leur âge (20 ans) soit comme ayant été omis dans un tirage précédent.

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
2 fév—

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

Succession de Jean Toutandou, Jr.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 28 février 1874, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 16 juillet 1873—

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 6, formant l'angle du Chemin de Gentilly et de la rue Lazarpe, dans l'ilet compris entre le Chemin de Gentilly, les rues White et Lazarpe,—lequel terrain est borné par le chemin de Gentilly, dans le fond par la propriété de Léon Artigue, sur le côté par celle de Manuel Ferraudat et, du côté opposé, par la rue Lazarpe; il a, plus ou moins, 75 pieds de face au Chemin de Gentilly, 72 pieds 6 pouces, plus ou moins, de face à la rue Lazarpe, 55 pieds 3 pouces de profondeur, plus ou moins, sur la ligne du fond—le tout, tel qu'il est et conformément au plan actuellement à la Bourse; ensemble, une maison en bois et à étage, bâtie dernièrement et en bon état, ayant plusieurs grandes chambres, un verandah faisant face aux deux rues, cuisine double, puits, cuve, lieux d'aisance, etc.

Conditions—La moitié comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. L'acte hypothécaire devra contenir les clauses habituelles de "non aliénando" et de cinq pour cent (honoraires d'avocat). Les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses, transférer les polices aux porteurs des billets, et payer toutes les taxes de l'année 1873 outre le montant de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 26 fév

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE..............................$500,000

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL.
Année 1873.

Montant des primes de l'année	$239,627 56	
En moins—risques non expirés et primes remboursées	11,859 89	
Montant net des primes		$227,767 6
Escompte et intérêt		44,087 2
		$271,854 8
Pertes, payées, réassurances et pertes non réglées	$153,159 77	
Dépenses générales et taxes	32,173 21	
Réserve et dividende sur actions	58,814 70	
		$244,147
Bénéfice net		$27,071 1
ACTIF de la Compagnie—Cash time aux taux du marché		
Bons, actions, prêts et billets à recevoir	$534,786 84	
En caisse et primes en voie de recouvrement	55,565 68	
Total de l'actif		$590,352

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $10,000 prises du montant net des primes de l'année, et avoir payé dix pour cent de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, comptant un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY,
Président.
HORACE CARPENTER,
Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	G. M. BAYLY,
B. BISCOE,	JAMES BYRNES,
I. N. MARKS,	J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	L. ALCUS,
J. WEISS,	R. T. TORIAN,
B. W. TAYLOR,	SCOTT McGEHEE,
J. C. MORRIS,	ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivière et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement, à ses bureaux, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley. 25 janv—

Premier état annuel

—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies	$52,641 61	
Primes de rivières	1,113 57	
Total des primes	$53,815 18	
En moins—primes non expirées	35,876 79	
Montant net des primes		$17,938 39
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$ 236 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,161 96	12,391 79
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60
L'ACTIF de la compagnie est comme suit:		
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450		$151,222 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie		17,300 08
Prêt garanti par des actions		17,000 00
Actions appartenant à la compagnie		27,550 00
Bons des Etats-Unis		8,000 00
Effets à recevoir		8,226 85
Billets payables sur demande, portant 8 pour cent d'intérêt		19,350 0
Intérêts		10,442 44
Primes en voie de recouvrement		27,430 86
Effets à recevoir pour primes		300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier		12,419 70
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence		3,046 75
Capital souscrit en voie de règlement		69,451 50
		$355,942 50

PASSIF.

Capital, 4,163 2/3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$312,750 00
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 39
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 60
Salaires non payés	769 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 8 jan vier A. D. 1874.

JOHN G. EUSTIS, notaire public.
Au No. 33 de la rue Carondelet.
18jan—30f

COMPAGNIE D'ASSURANCES
COMMERCE
(Commercial Insurance Company)
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1873:

Incendie	$58,044 65	
Mer	27,215 93	
Rivières	83,986 55	
	$169,247 13	
En plus, risques non expirés le 31 mars 1872	12,464 79	
	181,711 92	
En moins, primes non expirées le 31 mars 1873	16,813 77	
		$164,898 1
Payé, pertes par l'incendie	21,598 24	
Payé, pertes sur mer	8,719 58	
Payé, pertes sur les rivières	15,937 52	
	41,255 24	
Payé, réfaction (rebate)	25,308 48	
Payé, réassurance	6,696 25	
Payé, primes remboursées	580 45	
Payé, taxes	7,513 53	
Payé, dépenses casuelles	2,651 14	
Payé, loyer	1,680 35	
Payé, dépenses, salaires, &c	15,388 46	
	105,984 07	
En moins, profits et pertes et intérêt	25,056 12	
		78,927 96
Bénéfice net		$85,970 23

ACTIF.

Billets d'actions	$71,166 7
Effets à recevoir	97,898 3
Meubles	4,898 9
Actions Harbor Boat	850 00
Bons de la ville	1,320 00
Effets en voie de recouvrement, net	37,358 02
En caisse	227,055 12
	$390,786 33

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1873.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, notaire, ce 16 avril A. D. 1873.

EDGAR GRIMA, Notaire Public.

Le 14 avril 1873, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de VINGT PIASTRES par action sur le capital de la Compagnie, dividende qui provient des bénéfices de l'année dernière et qui sera payé, aux bureaux de la Compagnie, à dater du 21, comptant sur toutes les actions payées; sur les actions non payées, DIX piastres par action, à porter au crédit du paiement définitif des billets d'actions, et DIX piastres comptant. Il a été résolu de plus d'allouer 8 pour cent d'intérêt l'an sur toutes les actions payées comptant, de la date du paiement au 31 mars 1873.